

Parlons affaires

Un bulletin électronique mensuel pour les entrepreneurs



Liste de contrôle pour le lancement d'une entreprise à domicile

LES PROPRIÉTAIRES D'UNE ENTREPRISE À DOMICILE PROSPÈRE sont passionnés par leurs produits et leurs services. Ils ont de la discipline et peuvent réussir dans un environnement non structuré. Le Centre de services aux entreprises Canada-Manitoba (CSECM) a élaboré cette liste de contrôle qui résume les étapes les plus importantes concernant le lancement d'une entreprise à domicile et qui pourra vous guider une fois que vous avez commencé :

- **Élaborez un plan d'affaires.** Vous pouvez faire vos recherches préliminaires à la [Bibliothèque d'affaires du CSECM](#).
- **Choisissez une structure d'entreprise** - entreprise individuelle, société en nom collectif, corporation ou coopérative. Cliquez [ici](#) pour obtenir des descriptions complètes.
- **Enregistrez le nom de votre entreprise** (consultez l'article).
- **Obtenez des conseils** auprès d'autres propriétaires d'entreprise ainsi qu'auprès de professionnels comme votre banquier, votre comptable ou votre avocat.
- **Déterminez les exigences en matière de zonage**, de licences et de permis éventuels en communiquant avec votre administration municipale.
- **Établissez une politique de crédit** pour vos clients, s'il y a lieu.
- **Ouvrez un compte d'affaires** au nom de votre entreprise.

Communiquez avec l'Agence du revenu du Canada pour vous inscrire aux fins de perception de la TPS/TVH, de remise des retenues des employés, des taxes à l'importation et à l'exportation, ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur les dépenses que vous pouvez déclarer.

- **Négociez des contrats** avec des fournisseurs et des contrats de location pour vos locaux et votre équipement.
- **Établissez un système de comptabilité.**
- **Établissez un système de contrôle des stocks.**
- **Fixez les modalités de crédit** avec les principaux fournisseurs.
- **Enregistrez** votre marque de commerce, vos droits d'auteur, vos dessins industriels ou vos brevets auprès de l'[Office de la propriété intellectuelle du Canada](#).
- **Prenez des dispositions pour assurer votre entreprise.**
- **Aménagez votre espace** de travail, notamment l'éclairage, la ventilation, l'ergonomie et l'entreposage, en tenant compte des considérations liées à la confidentialité.

Appelez-nous dès aujourd'hui au **204.984.2272** ou sans frais au **1.800.665.2019!**

CONSEIL :

Devenez membre de [Home Business Manitoba \(HBM\)](#). Les propriétaires d'une entreprise à domicile au Manitoba peuvent devenir membres de l'association.

CONSEIL :

Téléchargez notre « [Guide sur le lancement et l'exploitation d'une entreprise à domicile au Manitoba](#) » de 20 pages.

Consultez [notre bibliothèque en ligne](#) pour accéder à des centaines de publications sur l'entreprise à domicile.

Le savez-vous?

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE Du 16 au 22 octobre 2011

Le Centre de services aux entreprises Canada-Manitoba (CSECM) offrira des ateliers et d'autres activités pour les entrepreneurs, notamment :

- Critique Web : Discussion sur la critique des sites Web des petites entreprises
- Discussion sur les médias sociaux : Ce que disent les spécialistes



Ne ratez pas cette occasion – inscrivez-vous dès aujourd'hui! 204.984.2272 ou 1.800.665.2019

www.entreprisescanada.mb.ca/semainedelapme/



Propulsez votre entreprise :
Investissez. Innovez. Développez.

NOUVELLES RESSOURCES



Consultez les dernières ressources ajoutées à la bibliothèque du CSECM :

- *Start & Run a Home Staging Business*
- *The Third Screen: Marketing to Your Customers in a World Gone Mobile*
- *Planning Your Business: Research, Goals, and Business Plans [DVD]*

Le catalogue de la bibliothèque est offert directement en ligne à l'adresse :
www.entreprisescanada.mb.ca/page_daccueil/la_bibliotheque_de_consultation/



SÉMINAIRES GRATUITS EN SEPTEMBRE*

Le 1 septembre	Writing Clear Job Descriptions
Le 6 septembre	Cash Flow is King - Cash Flow & Financial Ratios
Sep 6	LinkedIn for Business
Le 6 septembre	Manitoba Business Planning Workshop FULL
Le 8 septembre	Critical Elements of Customer Service
Le 14 septembre	GST/HST Seminar – New HST Rules and Information Seminar for New Registrants
Le 14 septembre	PST: An Introduction to Provincial Sales Tax
Le 15 septembre	Branding Basics
Le 20 septembre	Business Opportunities and Ideas - Choosing the Right One!
Le 20 septembre	The Basics of Exporting
Le 21 septembre	Canadian Business Communication Strategies for Immigrant Entrepreneurs
Le 22 septembre	Managing Workplace Violence
Le 22 septembre	Pay-Per-Click (PPC) Marketing Basics
Le 22 septembre	Creating Connections – Networking in Canada for Immigrant Entrepreneurs

Pour consulter la **liste complète** des séminaires offerts par le CSECM, visitez <http://events.ebsc.ca/Default.aspx>.

* Les participants doivent s'inscrire à l'avance.

NOUVEAU! Soutien de la commercialisation pour le programme d'affaires



Le soutien à chaque étape du cycle de vie d'une entreprise

CONÇU POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES au Manitoba, ce programme fournit du financement pour la commercialisation des produits et des processus, ainsi que pour le développement de l'entreprise :

Élaboration du concept (Max 25 000 \$) : de la conception au développement du prototype;

Élaboration du produit (Max 40 000 \$) : activités de précommercialisation, notamment des analyses de faisabilité ou d'ingénierie, la production d'essais et des études de marketing;

Commercialisation du produit (Max 200 000 \$) : du prototype au produit commercialisable;

Développement du marché (Max 30 000 \$) : matériaux et activités nécessaires pour percer dans de nouveaux marchés avec succès;

Aide d'obtention de la certification (Max 15 000 \$) : obtenir la certification de l'usine ou du produit;

Propriété intellectuelle (Max 25 000 \$) : protéger les droits de propriété intellectuelle pour le produit ou processus.

Pour consulter ou obtenir les lignes directrices du programme, la FAQ ou les formulaires de demande, visitez :
www.gov.mb.ca/ctt/busdev/financial/csb/index.fr.html
ou écrivez à csb@gov.mb.ca

Enregistrez le nom de votre entreprise en deux étapes faciles

LORSQUE VOUS VOULEZ CONSTITUER votre entreprise ou enregistrer son nom, vous devez comparer le nom proposé aux noms existants inscrits au registre pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflit. L'Office des compagnies peut vous aider si vous suivez ces deux étapes :

1. Faites une recherche dans le registre de l'Office des compagnies.

- Payez 40 \$; *
- Attendez 24 heures (en moyenne).

2. Enregistrez le nom de votre entreprise.

- Payez 45 \$;
- Recevez votre nom enregistré, qui est valide pour trois ans;
- Recevez un numéro d'entreprise à neuf chiffres; vous devrez l'utiliser chaque fois que vous faites affaire avec un bureau du gouvernement.

www.gov.mb.ca/business/onenumber/index.fr.html

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

L'Office des compagnies

405, avenue Broadway, pièce 1010 Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
204-945-2500 ou sans frais 1-888-246-8353 (au Manitoba)

www.companiesoffice.gov.mb.ca/index.fr.html



*CONSEIL :

CONSULTEZ PREMIÈREMENT la bibliothèque du CSECM pour faire une **RECHERCHE DE NOM PRÉLIMINAIRE GRATUITE**, en utilisant diverses bases de données et en vérifiant la base de données de l'Office des compagnies. Cela pourrait repérer un conflit éventuel évident.

Communiquez avec nous!

240, avenue Graham, pièce 250
Winnipeg (Manitoba) R3C 0J7
www.entreprisescanada.mb.ca

204.984.2272 ou
1.800.665.2019
manitoba@entreprisescanada.mb.ca

Partenaires de gestion :

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerc